

Comptes de la commune d'Estavannens

Fonds d'école, fonds des pauvres, exercice ordinaires

Ecritures intéressantes en 1931, comptes tenus par Lucien Jaquet		Recettes	Dépenses
- locations des parcelles du Fossard (morceaux aux pauvres)	fonds des pauvres	21.00	
- secours permanents à 10 personnes	fonds des pauvres		4'953.45
dont à Mme Veuve Marie Pharisa-Currat, seconde épouse de Joseph	fonds des pauvres		(240.00)
- secours momentanés à 7 personnes	fonds des pauvres		480.85
- de Joseph Pharisa (1900), d'Irénée, aubergiste : loyer annuel de l'auberge	fonds d'école	1'500.00	
- à Emile Pharisa (1908), pour couper une partie du bois de l'école	fonds d'école		29.10
- à Firmin Jaquet (deviendra buraliste postal, pour couper une partie du bois	fonds d'école		25.00
- à Jean Pharisa (1885), entrepreneur, réparations à l'école	fonds d'école		60.90
- d'Irénée Pharisa (1868) : location du Perru et du Chalet-Neuf		1'040.00	
- de Calybite Pharisa (1903), loyer annuel de son logement		180.00	
- recettes du poids public		50.85	
- d'Oscar Pharisa (1889), sa part de la prime d'assurance non professionnelle : 6 ‰ de fr. 2'822.-		16.95	
- à Oscar Pharisa (1889) pour préparation de bois			2'822.30
- du Bat inf mont 15 : pour l'installations des cantonnements et pour livraison de paille		284.75	
- installation de lampes pour la troupe			18.00
- à Irénée Pharisa (1868), syndic : frais de réception des militaires			20.00
- part communale à l'allocation extraordinaire de l'officier d'état civil			56.00
- part communale aux frais de l'officier d'état civil			59.40
- à Joseph Pharisa (1900), aubergiste : téléphones et consommations diverse de la commune			526.10
- à Alfred Magnin, épicerie : pour expropriation de terrain au Tollaz			241.00
- à Alexis Pharisa (Jaggi) (1893) : indem. de chômage par suite d'accident			309.90
- à Jacques Jaquet à Démétri (1911) : secours militaire			124.00
- à Calybite Pharisa (1903) : secours militaire			57.60

Ecritures intéressantes en 1932, comptes tenus par Lucien Jaquet		Recettes	Dépenses
- locations des parcelles du Fossard (morceaux aux pauvres)	fonds des pauvres	64.00	
- secours permanents à 18 personnes	fonds des pauvres		5'117.15
dont à Emile Pharisa, fils de Marie	fonds des pauvres		(126.10)
dont à Mme Veuve Marie Pharisa-Currat (1852), seconde épouse de Joseph	fonds des pauvres		(240.00)
- secours momentanés à 8 personnes	fonds des pauvres		480.85
dont à Démétri Jaquet, pour acheter des souliers	fonds des pauvres		(25.00)
dont à Emélie Pharisa (1896), ancienne tenancière de l'auberge	fonds des pauvres		(100.00)
- de Joseph Pharisa (1900), d'Irénée, aubergiste : loyer annuel de l'auberge	fonds d'école	1'500.00	
- à Raymond Pharisa (1900), de Léon, p. couper une partie du bois de l'école	fonds d'école		17.95
- à Jean Pharisa (1885), entrepreneur : confection d'un buffet pour l'auberge	fonds d'école		253.00
- de Calybite Pharisa (1903), loyer annuel de son logement		180.00	
- d'Ernest Magnin (1894) : loyer annuel de son logement		180.00	
- à Charles Magnin (1895) : entretien de la pompe à incendie			20.00
- à Justice Jaquet pour le nettoyage du cimetière			30.00
- à Joseph Pharisa (1900), aubergiste : téléphones et consommations diverses de la commune			685.10
- à Louis Pharisa (1909) : secours militaire			19.50
- à Clément Jaquet (1911), Alexandre Jaquet (1912), Joseph Caille, de Jean : secours militaire			247.80
- à Isidore Pharisa (1901) et à Edouard Pharisa (1896), son frère : ind. de chômage (accidents)			101.10
- à Xavier Jaquet et à Ernest Jaquet, d'Emile : indem. de chômage par suite d'accidents			189.12

Ecritures intéressantes en 1933, comptes tenus par Lucien Jaquet		Recettes	Dépenses
- secours permanents à 18 personnes	fonds des pauvres		5'117.15
dont à Marie Magnin, aux Etablissements de Bellechasse	fonds des pauvres		(319.90)
dont à Alexandre Sudan, fr. 60.- par mois	fonds des pauvres		(720.00)
dont à Arsène Sudan, à Thoiry, en France	fonds des pauvres		(437.25)
dont à Mme Veuve Marie Pharisa-Currat (1852), seconde épouse de Joseph	fonds des pauvres		(240.00)
- secours momentanés à 11 personnes	fonds des pauvres		480.85
dont à Démétri Jaquet, pour soins médicaux	fonds des pauvres		(216.00)
dont à Emélie Pharisa (1896), ancienne tenancière de l'auberge	fonds des pauvres		(150.00)
- à Henri Clerc, instituteur : salaire annuel	fonds d'école		3'070.00
- à Elisa Geinoz, institutrice : salaire annuel	fonds d'école		2'328.00
- à Jean Pharisa (1885), entrepreneur : réparation à l'école et une paroi à l'auberge	fonds d'école		66.80

- d'Ernest Magnin (1894) : loyer de son logement	fonds d'école	120.00	
- d'Isidore Pharisa (1901) : loyer de son logement	fonds d'école	60.00	
- répartition des frais de taupage aux Auges			172.25
- de Morel, camionneur à Lausanne, pour dommage causé au pont sur la Sarine		130.00	
- à Oscar Pharisa (1889) pour préparation de bois			932.80
- à Joseph Pharisa (1900) ou (1913), fils de Jean d'la scie ? pour préparation de bois			1'290.00
- à Joseph Pharisa (1900), aubergiste, pour passades (transports de personnes)			35.20
- à Mme Delatina, sage-femme, subside annuel, revu à la baisse. Au lieu de fr. 200.-			100.00
- à Emile Jaquet d'Antide, p. creuser une tranchée pour l'eau du Chavuty et de la Rez-de-Ferranaz			383.05
- solde de la contribution communale à la construction du pont de Corbières			767.20
- à Ernest Jaquet (1911) fils d'Emile : indemnités de chômage par suite d'accidents			130.40
- à Emile Jaquet (1886) fils d'Antide : indemnité de chômage par suite d'accident			88.30

Le nouveau syndic est Jean Caille

Ecritures intéressantes en 1934, comptes tenus par Lucien Jaquet		Recettes	Dépenses
- de Jean Pharisa (1885), entrepreneur : intérêt de n/ prêt de fr. 1500.- à 4,4 %		67.50	
- secours permanents à 17 personnes	fonds des pauvres		5'872.25
dont à Marie Magnin, aux Etablissements de Bellechasse	fonds des pauvres		(255.50)
dont à Justine et François Blanc	fonds des pauvres		(183.40)
dont à Gustave Jaquet, feu Xavier : pension et frais d'hospitalisation	fonds des pauvres		(754.60)
dont à Mme Veuve Marie Pharisa-Currat, 2ème ép. de Joseph + pharmacie	fonds des pauvres		(278.70)
- secours momentanés à 16 personnes	fonds des pauvres		4'351.32
dont à Démétri Jaquet, pour soins médicaux	fonds des pauvres		(131.00)
dont à Emélie Pharisa (1896), anc. aubergiste, pour payer ses redevances	fonds des pauvres		(900.00)
- à l'Institut Duvillard, comme chaque année : notre part, soit en moyenne	fonds des pauvres		50.00
- à l'hôpital de Riaz, comme chaque année : notre part, soit en moyenne	fonds des pauvres		20.00
- d'Emélie Pharisa (1896), anc. aubergiste, s/ remb. du solde de 1927	fonds d'école	762.45	
- de Joseph Pharisa (1900), d'Irénée : location de l'auberge	fonds d'école	1'150.00	
- d'Emile Jaquet d'Antide : remb. des frais d'école ménagère pour 1931	fonds d'école	30.50	
- de Jean Pharisa (1885), entrepreneur : diverses réparations à l'école			97.80
- ramonage des cheminées de l'école			17.50
- d'Ernest Magnin (1894) : loyer de son logement		120.00	
- d'Isidore Pharisa (1901) : loyer de son logement		180.00	
- d'Emile Jaquet d'Antide, sa part de la prime d'ass. non profes. : 6 ‰ de fr. 887.70		5.30	
- à la CNA : primes payées par Emile Jaquet (103.30) et Alexis Pharisa (102.85)			206.15
- à Ernest Magnin (1894) : confection de 9 fenêtres à fr. 10.-			90.00
- à Jean Pharisa (1885), entrepreneur : pour sciages			143.00
- à Joseph Caille, dit "Pointu" : préparation de bois			3096.95
- à Joseph Pharisa (1900), aubergiste, pour passades (transports de personnes)			8.50
- à Joseph Pharisa, aubergiste, pour taxes téléphoniques et sonsommation à l'auberge pour la commune			218.10
- solde de la contribution communale aux frais d'endiguement de la Sarine			10'820.73
- à Emile Jaquet (1886), feu Antide : sciage de 269 m2 de plateaux à fr. 3.30 le m2			887.70
- à Jean Pharisa (1885), entrepreneur : charpente du chalet de la Sciernedomp			2'324.05
- à Joseph Pharisa, aubergiste, pour 50 bout. de vin de fête à l'ocassion de la 1ère messe (Edmond ?)			135.00
- cette année = première levée d'impôts communaux sur la fortune		6'121.20	
- cette année = première levée d'impôts communaux sur le produit du travail (revenu)		894.40	

Ecritures intéressantes en 1935, comptes tenus par Lucien Jaquet			
- d'Emélie Pharisa (1896), intérêts 4,5 % de son emprunt de fr. 1000.-	fonds des pauvres	45.00	
- de Siméon Jaquet (1921), d'Emile : s/ remb. des frais d'hôpital	fonds des pauvres	83.00	
- secours permanents à 23 personnes	fonds des pauvres		3'953.30
dont à Marie Magnin, aux Etablissements de Bellechasse	fonds des pauvres		(246.00)
dont à Siméon Jaquet (1921), d'Emile : pension du 26 janv. au 5 févr.	fonds des pauvres		(83.00)
dont à Eugène Jaquet (1910), d'Emile : pension du 14 au 24 février	fonds des pauvres		(73.00)
dont à Mme Veuve Marie Pharisa-Currat, 2ème ép. de Joseph + en nature	fonds des pauvres		(268.00)
- secours momentanés à 7 personnes	fonds des pauvres		1'254.68
dont à Gratien Caille	fonds des pauvres		(398.40)
dont à Emélie Pharisa (1896)	fonds des pauvres		(293.40)
- de Joseph Pharisa (1900) : location de l'auberge 1935 + solde 1934	fonds d'école	1'469.00	
- à Emile Pharisa (1908) : construction du plancher de cuisine à l'auberge	fonds d'école		120.00
- à Jean Pharisa (1885), entrepreneur : diverses réparations à l'école	fonds d'école		79.80
- d'Ernest Magnin (1894) : loyer de son logement		120.00	
- d'Isidore Pharisa (1901) : loyer de son logement		180.00	

- de Joseph Sudan, s/ remb. de subside pour études d'instituteur		1'010.00	
- à Maurice Caille, subside pour cours à Grangeneuve			10.00
- Jaquet Joseph et Constant, d'Eugène + Jaquet Jacques + Grandjean Calybite	secours militaires		194.20
- à Jaquet Xavier (1909) + Jaquet Ernest (1911)	secours militaires		71.50
- à Pharisa Louis (1909) et Pharisa Isiodre (1901)	secours militaires		68.60
- à Emile Pharisa (1908) : indemnité de chômage ensuite d'accident			41.80
- Montant total des impôts communaux sur la fortune		5'856.65	
- Montant total des impôts communaux sur le produit du travail (revenu)		844.45	41.80

Ecritures intéressantes en 1936, comptes tenus par Lucien Jaquet		Recettes	Dépenses
- d'Armand Pharisa (1924), d'Oscar : remboursement des frais d'hôpital	fonds des pauvres	83.30	
- de Sophie Pharisa (1922), de Jean : remboursement des frais d'hôpital	fonds des pauvres	80.00	
- de Jean Pharisa (1885), de Joseph : remboursement des frais d'hôpital	fonds des pauvres	117.00	
- secours permanents à 21 personnes	fonds des pauvres		4'648.35
dont à Marie Magnin, aux Etabl. de Bellechasse + hôpital de Riaz	fonds des pauvres		(164.00)
dont à Armand Pharisa (1924), d'Oscar : hôpital de Riaz du 9 au 19 janv.	fonds des pauvres		(83.30)
dont à Sophie Pharisa (1922), de Jean : hôpital de Riaz, du 21 au 30 août	fonds des pauvres		(80.00)
dont à Jean Pharisa (1885), de Joseph : hôp. de Riaz + morgue (7-15 août)	fonds des pauvres		(117.00)
dont à Lydie Magnin (1902), épouse d'Ernest, à l'hôpital Daler	fonds des pauvres		(73.00)
dont à Mme Veuve Marie Pharisa-Currat, 2ème ép. de Joseph + divers	fonds des pauvres		(276.95)
- secours momentanés à 6 personnes	fonds des pauvres		1'077.15
dont à Gratien Caille	fonds des pauvres		(734.55)
dont à Emélie Pharisa (1896)	fonds des pauvres		(104.20)
- à Jean Pharisa (1885), entrepreneur : réparation à la grange de la Chauv	fonds des pauvres		132.05
- à Henri Clerc, instituteur, salaire annuel	fonds d'école		2'970.00
- à Mlle Elisa Geinoz, avant-dernier salaire annuel	fonds d'école		2'250.00
- réception de l'abbé Calendrier, curé à Avusy, comme bourgeois		200.00	
- à Jean Pharisa (1885), entrepreneur : sciages			87.40
- à Louis Pharisa (1909) : indemnités de chômage ensuite d'accidents			57.85
- à Emile Jaquet, à l'Antide, indemnité de chômage ensuite d'accident			80.70
- Alexandre Jaquet (1912) + Xavier Jaquet (1909) + Clément Jaquet (1911)	secours militaires		78.00
- Jacques Jaquet (1911) + Constant Jaquet + Simon Jaquet = fr. 117.-	secours militaires		169.00
- Arsène Grandjean = fr. 13.- + Louis Pharisa (1909) = fr. 13.-	secours militaires		26.00
- Montant total des impôts communaux sur la fortune		5'653.15	
- Montant total des impôts communaux sur le produit du travail (revenu)		826.30	

Ecritures intéressantes en 1937, comptes tenus par Lucien Jaquet		Recettes	Dépenses
- de Jean Pharisa (1895) par ses enfants : remboursement des frais d'hôpital	fonds des pauvres	64.50	
- succession répudiée de Jean Pharisa (1895) : pertes des intérêts	fonds des pauvres		67.50
- succession répudiée de Jean Pharisa (1895) : pertes de l'hypoth. de 1933	fonds des pauvres		1'500.00
- secours permanents à 17 personnes	fonds des pauvres		5'126.95
dont à Marie Magnin, à l'hôpital de Riaz	fonds des pauvres		(737.55)
dont à Jules Pharisa (1858), frère de Jean Tobie	fonds des pauvres		(272.50)
dont à Emile Pharisa (fils de Marie)	fonds des pauvres		(94.80)
dont à Mme Veuve Marie Pharisa-Currat, 2ème ép. de Joseph + divers	fonds des pauvres		(240.00)
- secours momentanés à 5 personnes	fonds des pauvres		1'079.35
dont à Ernest Magnin (1894), pour payer ses redevances	fonds des pauvres		(490.00)
dont à Emélie Pharisa (1896)	fonds des pauvres		(360.00)
legs de Félicité Caille	fonds des pauvres	10'000.00	
- de Joseph Pharisa (1900), aubergiste : redevances 1936 pour l'auberge	fonds d'école	1'114.50	
- de Chollet Auguste : location de l'auberge	fonds d'école	1'200.00	
- legs de Félicité Caille	fonds d'école	4'000.00	
- à Mlle Elisa Geinoz, institutrice, salaire du 01.01. au 31.10.	fonds d'école	1'786.00	
- à Mlle Biétry, nouvelle institutrice, pour novembre et décembre	fonds d'école	376.00	
- à Louis Pharisa (1909), entrepreneur : petites réparations	fonds d'école		63.40
- d'Ernest Magnin (1894) : loyer de son logement		120.00	
- d'Isidore Pharisa (1901) : loyer de son logement		180.00	
- d'Emile Jaquet, feu Antide : assurance non-professionnelle : 7 ‰ de fr. 1'238.65		11.20	
- succession répudiée de Jean Pharisa (1895) : pertes de l'hypothèque du 28.12.1925			4'592.45
- à Louis Pharisa (1909), menuisier : sciage et réparations			268.12
- de Marcel Pharisa (1893), de Léon : 2 prise d'eau pour robinets		40.00	
- à Emile Jaquet, feu Antide : préparation de bois			1601.45
- à divers : secours militaires			591.60

- don en faveur de la nouvelle église de Grandvillard		20.00
- Montant total des impôts communaux sur la fortune	5'496.35	
- Montant total des impôts communaux sur le produit du travail (revenu)	841.05	

Ecritures intéressantes en 1938, comptes tenus par Lucien Jaquet		Recettes	Dépenses
- d'Emélie Pharisa (1896), ancienne aubergiste : intérêts 4,5 % de son emprunt de fr. 1000.-		45.00	
- secours permanents à 24 personnes	fonds des pauvres		5'389.00
dont à Madeleine Jaquet (1918), d'Emile : à l'hôp. de Riaz, du 7 au 17.01.	fonds des pauvres		(93.00)
dont à Emile Pharisa, fils de Marie	fonds des pauvres		(141.40)
dont à Calybite Pharisa (1903), de Jean Tobie : 25.- par mois	fonds des pauvres		(300.00)
dont à Jules Pharisa (1858), frère de Jean Tobie, pension = 0.50 par jour	fonds des pauvres		(182.50)
dont à Gustave Jaquet, feu Xavier : pension = 1.20 par jour	fonds des pauvres		(438.00)
dont à Mme Veuve Marie Pharisa-Currat, 2ème ép. de Joseph, 20.- par mois	fonds des pauvres		(240.00)
- secours momentanés à 7 personnes	fonds des pauvres		609.85
dont à Emélie Pharisa (1896), anc. aubergiste, pour payer ses redevances	fonds des pauvres		(176.60)
- de Joseph Pharisa (1900) redevances 1936 pour la location de l'auberge	fonds d'école	977.50	
- d'Auguste Chollet : location de l'auberge	fonds d'école	1'200.00	
- à Mlle Biétry, institutrice : salaire annuel			2162.00
- d'Ernest Magnin (1894) : loyer de son logement		120.00	
- d'Isidore Pharisa (1901) : loyer de son logement		180.00	
- de la Batterie Obusiers 159 : frais, fournitures, paille et réparation de dommages		611.40	
- de Siméon Jaquet (1921), son remboursement de l'indemnité CNA		20.15	
- à François Pharisa (1905) et Emile Pharisa (1908), conseillers communaux : vacances			103.00
- à Emile Jaquet (1886), feu Antide, pour sciage de plateaux à la Sciernedomp			321.55
- à Emile Pharisa (1908) pour travaux de maçonnerie à l'ancienne cure			45.00
- à Louis Pharisa (1909), entrepreneur, pour réparations aux bâtiments communaux			337.15
- à Emile Jaquet (1886), feu Antide, pour préparation de bois			74.70
- facture annuelle de l'éclairage public			378.40
- à Auguste Chollet, aubergiste : consommations diverses par la commune			261.70
- part de la commune aux frais de goudronnage des routes cantonales (1934 à 1936)			1'908.95
- travail sur les routes communales exécutées en corvées			254.00
- à Irénée Pharisa (1868), création d'une cédule pour régulariser son compte arriéré			2'000.00
- à Charles Jaquet (1917), fils d'Emile à l'Antide : secours militaire			116.00
- à Irénée Pharisa (1915), feu Jean : secours militaire			13.00
- à Siméon Jaquet (1921) : indemnités de chômage par suite d'accident			20.15
- à la Battr. Ob. campagne 159 : fourniture de paille			349.20
- à divers, pour cantonnements militaires			61.20
- à la société de musique : subside communal			50.00
- à la Chancellerie cantonale : émoluments pour ouverture d'un débit de sel			3.25
- Montant total des impôts communaux sur la fortune		5'430.45	
- Montant total des impôts communaux sur le produit du travail (revenu)		766.55	

Ecritures intéressantes en 1939, comptes tenus par Lucien Jaquet		Recettes	Dépenses
- d'Emélie Pharisa (1896), ancienne aubergiste : intérêts 4 % de son emprunt de fr. 1000.-		40.00	
- secours permanents à 23 personnes	fonds des pauvres		5'808.20
dont à Lydie Magnin (1902), à l'hôpital cantonal, du 21 au 27 mars	fonds des pauvres		(63.60)
dont à Emile Pharisa, fils de Marie	fonds des pauvres		(14.40)
dont à Calybite Pharisa (1903), de Jean Tobie : 25.- par mois	fonds des pauvres		(300.00)
dont à Jules Pharisa (1858), frère de Jean Tobie, pension	fonds des pauvres		(213.00)
dont à Armand Pharisa (1924), fils d'Oscar, à l'Institut St-Nicolas de Drognens	fonds des pauvres		(559.80)
dont à Gustave Jaquet, feu Xavier : pension = 1.20 par jour	fonds des pauvres		(438.00)
dont à Mme Veuve Marie Pharisa-Currat, 2ème ép. de Joseph, 20.- par mois	fonds des pauvres		(320.00)
- secours momentanés à 5 personnes	fonds des pauvres		424.05
dont à Ernest Magnin (1894) pour payer ses redevances	fonds des pauvres		(249.85)
- d'Auguste Chollet, redevance 1938 pour la location de l'auberge	fonds d'école		776.65
- d'Auguste Chollet, pour la location de l'auberge en 1939	fonds d'école		950.00
- d'Aimé Jaquet : location de l'auberge, du 15 octobre au 31 décembre	fonds d'école		250.00
- à Mlle Biétry, institutrice : salaire annuel, depuis le 1er mai	fonds d'école		705.00
- à Charles Jaquet (1917), d'Emile, pour préparation et coupage de bois	fonds d'école		237.50
- à Eugène Jaquet (1910), d'Emile, pour fourniture de bois pour l'école	fonds d'école		32.00
- à Louis Pharisa (1909), entrepreneur	fonds d'école		12.00
- d'Irénée Pharisa (1868), ancien syndic, amotissement et intérêt sur son emprunt		240.00	
- d'Ernest Magnin (1894) : loyer de son logement		140.00	

- d'Isidore Pharisa (1901) : loyer de son logement		206.00	
- à Emile Pharisa (1908) pour concassage de sable			20.00
- à François Pharisa (1905) pour transport de sable et de ciment à la Zorettaz			37.00
- à Louis Pharisa (1909) : réparations diverses et sciages			142.00
- à Charles Jaquet (1917), d'Emile, pour préparation et coupage de bois			17.20
- à Justine Jaquet, pour l'entretien du cimetière, comme chaque année			30.00
- à Raymond Pharisa (1900), feu Léon : indemnité de taupage			236.25
- à Emile Pharisa (1908) p. canalisations au village et maçonnerie au chalet de la Côte			1'686.80
- à Louis Pharisa (1909), pour charpente au chalet de la Côte			500.00
- à François Pharisa (1905) pour transport de plateaux et de bardeaux au chalet de la Côte			99.50
- à Oscar Pharisa (1889) pour transport de plateaux au chalet de la Côte			24.40
- à Siméon Jaquet (1921), indemnité de chômage et courses, ensuite d'accident			116.80
- aux propriétaires de chevaux réquisitionnés pour la mobilisation (septembre à octobre)			1'305.00
- à Caille Joseph f. Simon, Caille Maurice f. Jean et Caille Joseph f. Paul	secours de MOB		557.00
- à Noël Blanc	secours de MOB		97.00
- à Magnin Ernest (1894) et Magnin Charles (1895)	secours de MOB		342.00
- à Alfred Magnin, mari d'Edith	secours de MOB		683.95
- à Jaquet Meinrad, Jaquet Irénée, Jaquet Joseph à Démétri, Jaquet Clément	secours de MOB		430.00
- à Jaquet Joseph feu Xavier et à Jaquet Alexandre feu Léon	secours de MOB		300.10
- à Grandjean Calybite (1909) : secours aux mobilisés	secours de MOB		204.60
- à Jaquet Xavier (fr. 132.-) et à Eugène Jaquet, d'Emile (fr. 174.90)	secours de MOB		306.90
- à Edouard Pharisa (1896) + à Isidore Pharisa (1901), fils de Jean Tobie	secours de MOB		235.60
- à Emile Pharisa (1908), feu Léon + à Louis Pharisa (1909), feu Jean	secours de MOB		157.70
- à Irénée Pharisa (1915), feu Jean	secours de MOB		118.00
- à Pharisa Joseph (1913) = fr. 59.- + Pierre Pharisa (1912), feu Jean = fr. 42.-	secours de MOB		101.00
- Montant total des impôts communaux sur la fortune		5'537.15	
- Montant total des impôts communaux sur le produit du travail (revenu)		840.75	

Ecritures intéressantes en 1940, comptes tenus par Lucien Jaquet		Recettes	Dépenses
- d'Oscar Pharisa : loyer des Clioules (comme pour les prochaines années)	fonds des pauvres	23.00	
- secours permanents à 20 personnes	fonds des pauvres		5'325.70
dont à Gratien Caille	fonds des pauvres		(1070.00)
dont à Emile Pharisa, fils de Marie, à l'hôpital de Riaz	fonds des pauvres		(125.60)
dont à Mme Veuve Marie Pharisa-Currat (1852), 2ème épouse de Joseph	fonds des pauvres		(135.00)
dont à Calybite Pharisa (1903), de Jean Tobie : 25.- par mois	fonds des pauvres		(300.00)
dont à Jules Pharisa (1858), frère de Jean Tobie, pension et soins médicaux	fonds des pauvres		(145.25)
dont à Armand Pharisa (1924), fils d'Oscar, à l'Institut St-Nicolas de Drognens	fonds des pauvres		(193.70)
- secours momentanés à 3 personnes	fonds des pauvres		238.00
- de Joseph Pharisa (1900), redevances 1936 pour la location de l'auberge	fonds d'école	327.50	
- d'Auguste Chollet, redevance 1939 pour la location de l'auberge	fonds d'école	937.70	
- d'Aimé Jaquet, pour la location de l'auberge	fonds d'école	1'020.00	
- d'Aimé Jaquet pour une prolongation d'ouverture de l'auberge	fonds d'école	5.00	
- à Henri Clerc, instituteur, son salaire annuel	fonds d'école	3'101.50	
- à Mlle Retornaz, traitement pour l'ouvrage manuel : 24 jours à fr. 6.-	fonds d'école	144.00	
- à Mlle Loup, traitement pour l'ouvrage manuel : 9 jours à fr. 6.-	fonds d'école	54.00	
- à Louis Pharisa (1909) et Emile Pharisa (1908) : fournitures diverses	fonds d'école	37.20	
- à Siméon Jaquet (1921), d'Emile : couper une partie du bois de l'école	fonds d'école	195.00	
- à Eugène Jaquet (1910), d'Emile : divers travaux à l'école	fonds d'école	10.00	
- à l'épicerie Caille-Pharisa : fournitures diverses	fonds d'école	17.30	
- d'Ernest Magnin (1894) : loyer de son logement		144.00	
- d'Isidore Pharisa (1901) : loyer de son logement		192.00	
- du commissariat fédéral des guerres : indemnités de louage de chevaux		4'489.00	
- d'une ER DCA et d'une Batterie : pour séjour des militaires dans le village		3'080.40	
- à Giroud à Olten : impression de 1050 tickets de pesage pour le poids public			37.60
- à Emile Pharisa (1908) et de Louis Pharisa (1909) : travaux divers			183.80
- à Raymond Pharisa pour taupage			44.25
- à Pascal Pharisa (1918), feu Jean : indem. de chômage ensuite d'accident			21.55
- frais résultat de la location de chevaux et de séjours de la troupe			6'059.90
secours militaires aux mobilisés			
- Alfred Magnin (186.-), Clément Jaquet, 1911 (437.50), Alexandre Jaquet, 1912 (35.-)			658.50
- Irénée Pharisa, 1915 (106.-), Pierre Pharisa, 1912 (185.-), Joseph Pharisa, 1913 (175.-)			4'666.00
- Calybite Grandjean, 1909 (52.80), Joseph Caille, f. Paul (726.60), Maurice Caille (38.-)			817.40
- Xavier Jaquet (88.-), Noël Blanc (196.-), Irénée Jaquet (607.55), Jean Jaquet feu Pacif. (212.50)			1'104.05

- Emile Pharisa, 1908 (85.80), Alexis Pharisa, 1893 (165.75), Louis Pharisa, 1909 (459.-)		710.55
- Joseph Jaquet, feu Démétri (28.-), Casimir Jaquet feu Pacif. (41.10), Michel Jaquet (12.-)		81.10
- Antoine Caille (173.90), Gaston Caille (160.-),		333.90
- Charles Jaquet d'Emile (24.50), Xavier Jaquet (553.90),		578.40
- Jacques Jaquet (76.50), Marcel Jaquet (135.50), Alfred Magnin (2125.80)		2'337.80
- Charles Magnin, 1895 (686.30), Ernest Magnin , 1894 (445.25)		1'131.55
- Joseph Magnin (67.70), Jean Sudan (82.-)		149.70
- Edouard Pharisa, 1896 (730.60)		730.60
- Montant total des impôts communaux sur la fortune	5'635.80	
- Montant total des impôts communaux sur le produit du travail (revenu)	762.70	

Ecritures intéressantes en 1941, comptes tenus par Lucien Jaquet		Recettes	Dépenses
- de Raymond Pharisa, son acompte s/ la facture de l'Asile de Marsens	fonds des pauvres	111.80	
- secours permanents à 22 personnes	fonds des pauvres		5'533.00
dont à Gratien Caille	fonds des pauvres		(920.00)
dont à Emile Jaquet feu Antide : pension du 11 février au 25 mars	fonds des pauvres		(48.60)
dont à Emile Pharisa, fils de Marie, à l'hôpital de Riaz	fonds des pauvres		(131.50)
dont à Mme Veuve Marie Pharisa-Currat (1852), 2ème épouse de Joseph	fonds des pauvres		(540.00)
dont à Calybite Pharisa (1903), de Jean Tobie : 25.- par mois	fonds des pauvres		(300.00)
dont à Raymond Pharisa (1900), de Léon, pension à Marsens	fonds des pauvres		(111.80)
dont à Philomène Pharisa (1929), de Calybite : opération à l'hôpital de Riaz	fonds des pauvres		(96.30)
- secours momentanés à 4 personnes	fonds des pauvres		425.00
- d'Aimé Jaquet : location de l'auberge	fonds d'école	1'020.00	
- à Mlle Loup, traitement pour l'ouvrage manuel	fonds d'école		171.00
- à Mlle Thérèse Jaquet, pour l'ouvrage manuel	fonds d'école		25.00
- de la CNA pour Charles Jaquet d'Emile, indemnité		54.25	
- à Emile Jaquet feu Antide, son salaire de remplaçant commandant du feu			25.00
- de Siméon Jaquet : vente d'une paire de souliers		24.80	
- à Siméon Jaquet : vente d'une paire de souliers			24.80
- à Emile Pharisa (1908) : maçonnerie au Perreyres			82.80
- à Louis Pharisa (1909) : diverses réparations			283.30
- à Emile Jaquet feu Antide pour sciages de plateaux à la Zorettaz			459.60
- à Emile Pharisa (1908), maçonnerie pour le hangar de la batteuse			580.00
- à Louis Pharisa (1909) acompte pour la charpente du hangar de la batteuse			1'000.00
- à Roger Magnin, fils d'Alfred, pour transporter du bois	?		1.00
- à Joseph Jaquet (?), commandant de la garde locale, pour frais			20.00
- à François Pharisa (1905) pour logement de sous-officiers			19.00
- Siméon Jaquet (600.45), Charles Jaquet (31.50), Eugène Jaquet (286.-)	secours militaires		917.95
- Xavier Jaquet (270.20), Charles Magnin (229.50)	secours militaires		499.70
- Alexis Pharisa (165.50), Emile Pharisa (324.30), Edouard Pharisa (175.45)	secours militaires		665.25
- Pierre Pharisa, f. Oscar (225.50), Irénée Pharisa feu Jean (153.-)	secours militaires		378.50
- Joseph Pharisa feu Jean (37.50), Pascal Pharisa feu Jean (18.50)	secours militaires		56.00
- à divers : 13 soldats	secours militaires		1'985.10
- Montant total des impôts communaux sur la fortune		5'666.15	
- Montant total des impôts communaux sur le produit du travail (revenu)		751.25	

Ecritures intéressantes en 1942, comptes tenus par Lucien Jaquet		Recettes	Dépenses
- de Raymond Pharisa, soldé s/ la facture de l'Asile de Marsens	fonds des pauvres	61.80	
- secours permanents à 12 personnes	fonds des pauvres		5'582.95
dont à Gratien Caille	fonds des pauvres		(1020.00)
dont à Emile Pharisa, fils de Marie, à l'hôpital de Riaz	fonds des pauvres		(424.20)
dont à Mme Veuve Marie Pharisa-Currat (1852), décédée le 25.10.1942	fonds des pauvres		(482.7)
dont à la Croix-Rouge gruérienne : trsprt de Marie Pharisa à l'hôpital de Riaz	fonds des pauvres		(23.00)
dont à Calybite Pharisa (1903), de Jean Tobie : 25.- par mois	fonds des pauvres		(300.00)
- secours momentanés à 3 personnes	fonds des pauvres		682.00
- d'Aimé Jaquet : location de l'auberge	fonds d'école	1'020.00	
- à Mlle Thérèse Jaquet, pour l'ouvrage manuel	fonds d'école		250.00
- à Armand Pharisa (1924) pour transport et coupage de bois	fonds d'école		51.30
- à Siméon Jaquet (1921), d'Emile : pour coupage de bois	fonds d'école		111.00
- de François (1905) et de Paul (1909) Pharisa : loyer de la Côte et de la Ciernedomp d'Amont		990.00	
- de Marcel Pharisa (1893) : loyer de la Ciernedomp du Milieu		335.00	
- d'Ernest Magnin (1894) : loyer de son logement		144.00	
- d'Isidore Pharisa (1901) : loyer de son logement		212.00	

- d'Ernest Caille : loyer de son logement		62.50	
- d'Eugène Jaquet (1910) d'Emile : assurance non professionnelle sur fr. 970.-		7.55	
- de diverses troupes stationnées dans le village		3'540.20	
- frais de séjour de diverses troupes			3'485.05
- à Emile Jaquet feu Antide, salaire du commandant du feu remplaçant			30.00
- à Charles Magnin (1895) : traitement comme piqueur et pour l'entretien de la pompe			50.00
- à Oscar Pharisa (1889) pour frais d'établissement du cadastre agricole			10.00
- à Louis Pharisa (1909), entrepreneur : sa facture			155.70
- à Emile Pharisa (1908) pour captage d'eau et divers travaux d'appareillage			210.80
- à Gérard Pharisa (1925), feu Léon : trav. de manœuvre pour réparation des hydrants			38.50
- à Eugène Jaquet (1910) d'Emile pour la construction du chalet de Leyborcard			970.00
- à Eugène Jaquet (1910) d'Emile : indemnité de chômage ensuite d'accident			75.60
- à Thérèse Jaquet, fille de Charles : subside pour étude de maîtresse d'ouvrage manuel			100.00
- à Pascal Pharisa (1918), indemnités ensuite d'accident			79.20
- à Jules Bussard : indemnités ensuite d'accident			205.80
- frais à l'occasion de l'essai des masques à gaz de la garde-locale			10.00
- Charles Jaquet d'Emile (19.50), Eugène Jaquet d'Emile (295.75)	alloc.militaires		315.25
- Siméon Jaquet d'Emile (388.-), Xavier Jaquet (404.90)	alloc.militaires		792.90
- Alexis Pharisa (73.90), Aloys Pharisa (120.65), Edouard Pharisa (547.05)	alloc. militaires		741.60
- Emile Pharisa (215.05), Pascal Pharisa (67.50), Jos. Pharisa feu Jean (99.90)	alloc. militaires		382.45
- Pierre Pharisa d'Oscar (120.-), Irénée Pharisa (59.45), Béat Pharisa (177.-)	alloc. militaires		356.45
- à divers : 18 militaires	alloc.militaires		3'752.05
- Montant total des impôts communaux sur la fortune		5'809.30	
- Montant total des impôts communaux sur le produit du travail (revenu)		1'148.50	

Ecritures intéressantes en 1943, comptes tenus par Lucien Jaquet		Recettes	Dépenses
- de Mlle Jeanne Duriaux à Grandvillard, legs de Joseph Jaquet f. Marie	fonds des pauvres	15'000.00	
- de Raymond Pharisa, solde s/ la facture de l'Asile de Marsens	fonds des pauvres	61.80	
- secours permanents à 18 personnes	fonds des pauvres		6'259.95
dont à Gratien Caille	fonds des pauvres		(1020.00)
dont à Emile Pharisa, fils de Marie, à l'hôpital de Riaz	fonds des pauvres		(357.00)
dont à Marie Pharisa (ci-dessous) : soins par le Dr. Perroulaz,	fonds des pauvres		(15.00)
dont à Mme Veuve Marie Pharisa-Currat (1852), du 1er au 25 octobre 1942	fonds des pauvres		(105.00)
à André Caille, fils de Pointu, à l'hôpital de Riaz, du 21 février au 21 mars	fonds des pauvres		(98.00)
dont à Calybite Pharisa (1903), de Jean Tobie : 25.- par mois	fonds des pauvres		(300.00)
- secours momentanés à 4 personnes	fonds des pauvres		622.00
- d'Aimé Jaquet : location de l'auberge	fonds d'école	1'020.00	
- d'Ernest Caille : loyer du logement à l'école	fonds d'école	300.00	
- à Henri Clerc, instituteur, salaire annuel	fonds d'école		3'864.00
- à Mlle Thérèse Jaquet, pour l'ouvrage manuel	fonds d'école		300.00
- d'Ernest Magnin (1894) : loyer de son logement		144.00	
- d'Isidore Pharisa (1901) : loyer de son logement		240.00	
- recettes du poids public (en moyenne à peu près chaque année le même montant)		86.40	
- racines de gentiane		195.00	
- Alexandre Magnin, Ernest Caille et Emile Jaquet feu Antide : chacun 1 prise d'eau + robinet		60.00	
- à Emile Pharisa (1908) : office d'économie de guerre			250.00
- à Emile Jaquet feu Antide, salaire de commandant du feu ad interim			30.00
- à Emile Jaquet feu Antide, indemnités de chômage ensuite d'accident			119.75
- à Oscar Pharisa (1889) pour clôtures et autres travaux en montagne			58.00
- à Louis Pharisa (1909), sa facture			184.55
- à François Pharisa, gérant des cultures selon le plan Wahlen			183.40
- Charles Jaquet d'Emile (82.-), Xavier Jaquet (467.40)	alloc.militaires		549.40
- Irénée Jaquet	alloc.militaires		1'349.35
- Alexis Pharisa (124.20), Edouard Pharisa (254.10)	alloc.militaires		378.30
- Emile Pharisa (378.75), Pierre Pharisa, d'Oscar ou de Jean ? (78.-)	alloc. militaires		456.75
- à divers : 13 soldats	alloc.militaires		1'820.70
- Montant total des impôts communaux sur la fortune		5'747.95	
- Montant total des impôts communaux sur le produit du travail (revenu)		1'298.00	

Ecritures intéressantes en 1944, comptes tenus par Lucien Jaquet		Recettes	Dépenses
- secours permanents à 16 personnes	fonds des pauvres		5'959.10
dont à Gratien Caille	fonds des pauvres		(600.00)
à Léopold Sudan, à l'hôpital de Riaz et à l'hôpital cantonal de Lausanne	fonds des pauvres		(929.60)

dont à Calybite Pharisa (1903), de Jean Tobie : 25.- par mois	fonds des pauvres		(300.00)
- secours momentanés à 2 personnes	fonds des pauvres		309.00
- d'Aimé Jaquet : location de l'auberge	fonds d'école	1'020.00	
- d'Ernest Caille : loyer du logement à l'école	fonds d'école	300.00	
- à Henri Clerc, instituteur, salaire annuel	fonds d'école		4'056.00
- à Mlle Thérèse Jaquet, pour l'ouvrage manuel	fonds d'école		350.00
- à Louis Pharisa, pour réparations à l'école	fonds d'école		102.35
- d'Edouard Pharisa : bois livré à titre de subside pour réparer sa maison		300.00	
- de la société de musique : permis d'organiser une kermesse		25.00	
- vente de cerises à prix réduit		135.00	
- de Calybite Pharisa pour 1 acte d'origine		4.70	
- Emile Pharisa (1908) : p. l'office d'économie de guerre			840.00
- Emile Pharisa (1908) : à l'agence communale de compensation			400.00
- à François Pharisa (1905) pour la gérance des cultures (plan Wahlen)			259.60
- à Emile Jaquet feu Antide, salaire de commandant du feu ad interim			35.00
- à Louis Pharisa (1909) : diverses factures			431.90
- à Louis Pharisa (1909) : solde p. le hangar de la batteuse (100.-) + constr. d'un poste de secours			525.50
- à François Pharisa (1905) pour 500 kg de pomme précoces à fr. 0.17 le kg			85.00
- à Emile Jaquet feu Antide, pour suivre un cours de sapeurs-pompiers			15.00
- frais de séjour de diverses troupes			5'693.50
- à Charles Jaquet d'Emile (95.85), Charles Magnin (507.60)	alloc.militaires		603.45
- à Irénée Jaquet	alloc.militaires		1'051.75
- Alexis Pharisa (143.85), Edouard Pharisa (275.55), Armand Pharisa (93.50)	alloc.militaires		512.90
- à divers : 10 militaires	alloc.militaires		1'604.05
- Montant total des impôts communaux sur la fortune		5'507.35	
- Montant total des impôts communaux sur le produit du travail (revenu)		1'762.60	

Ecritures intéressantes en 1945, comptes tenus par Lucien Jaquet		Recettes	Dépenses
- secours permanents à 10 personnes	fonds des pauvres		5'862.75
dont à Gratien Caille	fonds des pauvres		(600.00)
à Léopold Sudan, à l'hôpital de Riaz	fonds des pauvres		(747.00)
dont à Calybite Pharisa (1903), de Jean Tobie : 25.- par mois	fonds des pauvres		(300.00)
dont à Emile Pharisa, fils de Marie	fonds des pauvres		(1033.75)
- secours momentanés à 8 personnes	fonds des pauvres		1'181.80
dont à Marg. Pharisa, 1903 (ép. d'Edouard), pension à Marsens : 45 jours	fonds des pauvres		(163.50)
dont à Madeleine Jaquet (1918) : pension du 19 sept. au 6 oct.	fonds des pauvres		(178.00)
dont à François Plancherel, pension du 5 novembre au 4 décembre	fonds des pauvres		(249.80)
dont à Mme Veuve Marthe Pharisa (?), à Bevaix	fonds des pauvres		(200.00)
- à Ernest Caille, feu Sylvère, pour dégeler des conduites d'eau	fonds d'école		7.00
- d' Ernest Magnin, loyer du 01.01. au 30.09.		108.00	
- de Jacques Jaquet, à Démétri : loyer du dernier trimestre, à la vieille cure		51.00	
- à Emile Jaquet feu Antide, salaire de commandant du feu ad interim			35.00
- à la commission d'endiguement de la Sarine, contribution 1944 et 1945			1'925.00
- à Louis Pharisa (1909) : construction d'une écurie à la Ciernedomp du Milieu			378.40
- à Oscar Pharisa et à Alexis Pharisa : indemnités de chômage ensuite d'accidents			209.80
- à Roger Magnin (76.80) et à Charles Jaquet d'Emile (64.80) : chômage ensuite d'accidents			141.60
- à Armand Pharisa (1924) : indemnité de chômage ensuite d'accident			75.95
- versé à la quête pour le Jubilé sacerdotal du curé Bernardin Kolly			100.00
- à Justine Jaquet pour l'entretien du cimetière			30.00
- frais de séjour de diverses troupes			1'528.60
- Caille Joseph f. Paul (267.20), Calybite Grandjean (117.80)	alloc.militaires		385.00
- Jaquet Alfred f. Alexandre (74.20), Jaquet Antoine (322.50)	alloc.militaires		396.70
- Jaquet Antoine (105.-), Jaquet Irénée (41.75)	alloc.militaires		146.75
- Jaquet Charles, d'Emile (93.80), Jaquet Meinrad (86.80)	alloc.militaires		180.60
- Jaquet Siméon, d'Emile (268.20), Magnin André (166.25)	alloc.militaires		434.45
- Magnin Xavier (356.25), Sudan Jean f. Alexandre (66.50)	alloc.militaires		422.75
- Pharisa Alexis (244.20), Pharisa Armand (102.20)	alloc.militaires		346.40
- Pharisa Gérard (401.20), Pharisa Pascal (159.30)	alloc.militaires		560.50
- Montant total des impôts communaux sur la fortune		5'806.95	
- Montant total des impôts communaux sur le produit du travail (revenu)		2'450.50	

Ecritures intéressantes en 1946, par Lucien Jaquet	Le syndic = Jean Caille	Recettes	Dépenses
- d'Edouard Pharisa, acompte sur le séjour de son épouse Marguerite à Marsens		50.00	

- secours permanents à 15 personnes dont à Gratien Caille dont à Georgette Jaquet, de Xavier, à l'hôpital cantonal de Fribourg dont à Emile Pharisa, fils de Marie	fonds des pauvres fonds des pauvres fonds des pauvres fonds des pauvres		6'191.05 (480.00) (198.00) (992.30)
- secours momentanés à 4 personnes dont à Charles Magnin, pour soins médicaux dont à Mme Veuve Marthe Pharisa (?), à Bevaix	fonds des pauvres fonds des pauvres fonds des pauvres		496.00 (200.00) (50.00)
- à Henri Clerc, instituteur, salaire annuel	fonds d'école		5'072.00
- à Mlle Thérèse Jaquet, pour l'ouvrage manuel	fonds d'école		395.00
- d' Ernest Caille, loyer du logement à l'école	fonds d'école	300.00	
- de Jacques Jaquet, à Démétri : loyer du dernier trimestre, à la vieille cure		204.00	
- de Pharisa Isidore, loyer de son logement		240.00	
- de Louis Pharisa (1909), entrepreneur : attribution de bois		5'487.63	
- de Paul Pharisa (1909), remboursement de sa part à la cédule de fr. 1800.- du 25 nov. 1938		800.00	
- de la société de musique : permis d'organiser une kermesse		25.00	
- Emile Pharisa (1908) : p. l'office d'économie de guerre			840.00
- à Simon Jaquet f. Alphonse , nouveau commandant du feu			35.00
- à Louis Jordan pour la surveillance du poids public			40.00
- à Louis Pharisa pour sciage et construction d'une écurie au chalet de la Rez-de-Ferranaz			487.70
- à Siméon Jaquet, transport de 106 stères de bois et de 104 stères de bois de râperie			1'891.00
- à Edouard Pharisa (1896), pour l'entretien du cimetière			40.00
- syndicat de drainage de la plaine des Auges, 4 premiers acomptes (sans autorisation de l'Etat !!!)			14'910.95
- à Irénée Pharisa (1915), de Jean : indem. de chômage ensuite d'accident			438.85
- à Eugène Jaquet (1910), d'Emile : allocations familiales pour 1946			23.00
- à Siméon Jaquet (1921), d'Emile : allocations familiales pour 1946			53.38
- à Xavier Jaquet (1909), allocations familiales pour 1945 et 1946			36.24
- Montant total des impôts communaux sur la fortune			4'433.50
- Montant total des impôts communaux sur le produit du travail (revenu)			2'326.40

Ecritures intéressantes en 1947, par Lucien Jaquet	Le syndic = Maurice Jaquet	Recettes	Dépenses
- d'Edouard Pharisa, acompte sur le séjour de son ép. Marguerite à Marsens	fonds des pauvres	40.00	
- secours permanents à 10 personnes dont à Gratien Caille dont à Bernard Jaquet, d'Irénée, pension à l'hôpital des Bourgeois font à Polycarpe Caille, pension + soins du Dr. Perroulaz dont à Emile Pharisa, fils de Marie	fonds des pauvres fonds des pauvres fonds des pauvres fonds des pauvres fonds des pauvres		5'899.70 (480.00) (143.00) (1073.15) (1112.30)
- secours momentanés à 5 personnes	fonds des pauvres		728.05
- d'Ernest Caille, électricité de son logement, comme chaque année, moyenne	fonds d'école	35.20	
- à Henri Clerc, instituteur, salaire jusqu'au 30 octobre	fonds d'école		4'396.50
- à Jean Andrey, instituteur, pour 3 mois (par mois : 267.-)	fonds d'école		801.00
- à Mlle Thérèse Jaquet, pour l'ouvrage manuel	fonds d'école		435.00
- de Louis Pharisa (1909), entrepreneur : attribution de 19'310 m3 de billons		10'775.20	
- de Charles, feu Joseph, rachat de la Ciernedomp du Milieu		7'500.00	
- de la société de musique : permis d'organiser une kermesse		25.00	
- à Clément Jaquet, forestier, son traitement annuel			460.00
- à Xavier Jaquet, acompte pour la préparation de bois			2'669.10
- à Siméon Jaquet, acompte pour la préparation de bois			2'657.50
- à la commission d'endiguement de la Sarine, contribution communale			2'650.00
- syndicat de drainage de la plaine des Auges, acomptes suivants			11'248.45
- à la société de Musique, don en faveur de l'achat d'un drapeau			125.00
- à Béat Pharisa	alloc. familiales		13.00
- à Eugène Jaquet f. Emile	alloc. familiales		217.16
- à Siméon Jaquet f. Emile	alloc. familiales		294.91
- à Xavier Jaquet			165.60
- Montant total des impôts communaux sur la fortune	100 % de l'Etat	4'745.30	
- Montant total des impôts communaux sur le produit du travail	80 % de l'Etat	2'915.40	

Ecritures intéressantes en 1948, par Lucien Jaquet	Le syndic = Maurice Jaquet	Recettes	Dépenses
- de Xavier Jaquet, s/ remb. des frais d'hospitalisation de Georgette	fonds des pauvres	198.00	
- d'Edouard Pharisa, solde sur le séjour de son épouse Marguerite à Marsens	fonds des pauvres	73.50	
- secours permanents à 12 personnes dont à Gratien Caille dont à Thérèse Jaquet (?), pension à l'hôpital cantonal, du 24.02. au 16.04.	fonds des pauvres fonds des pauvres fonds des pauvres		5'055.95 (340.00) (417.50)

dont à Emile Pharisa, fils de Marie	fonds des pauvres		(1542.75)
- secours momentanés à 2 personnes	fonds des pauvres		129.25
- d'Aimé Jaquet : location de l'auberge, comme chaque année	fonds d'école	1'050.00	
- d'Ernest Caille : loyer du logement à l'école	fonds d'école	345.00	
- à Jean Andrey, instituteur, y compr. pour cours complémentaire	fonds d'école		4'492.00
- à Pierre Lantheman, remplaçant	fonds d'école		1'360.00
- à Mlle Thérèse Jaquet, pour l'ouvrage manuel	fonds d'école		455.00
- de Jacques Jaquet, à Démétri : loyer du dernier trimestre, à la vieille cure		249.00	
- de Pharisa Isidore, loyer de son logement		168.00	
- d'Eugène Jaquet, d'Emile, son logement		112.50	
- de Louis Pharisa (1909), entrepreneur : un lot de billons (Les Fonds)		11'893.30	
- de Siméon Jaquet : 20,41 m3 de bois de charpente		1'020.50	
- à divers : salaire des taupiers			928.20
- d'Oscar Pharisa pour racines de gentiane		7.50	
- de Xavier Jaquet : assur. non-professionnelle sur fr. 3'411.55		30.70	
- de Siméon Jaquet : assur. non-professionnelle sur fr. 8'250.60		72.60	
- des serv. fédéraux de tirs DCA : indemnité pour dommages aux forêts		30'339.80	
- d'Edouard Pharisa, essertage à la Rez-de-Ferannaz			650.00
- à Siméon Jaquet, solde pour la préparation de bois à la Ciernedomp d'Amont			5'593.10
- à Alice Jaquet (?) pour entretien du cimetière			60.00
- à Eugène Jaquet d'Emile, à Siméon Jaquet d'Emile	alloc. familiales		156.60
- à 5 autres personnes, dont Xavier Jaquet (68.25)	alloc. familiales		739.95
- à Paul Pharisa (1909) pour dommage aux Perreyres par l'abattage des bois			100.00
- Montant total des impôts communaux sur la fortune	100 % de l'Etat	5'042.15	
- Montant total des impôts communaux sur le produit du travail (revenu)	80 % de l'Etat	2'969.50	

Ecritures intéressantes en 1949, par Lucien Jaquet	Le syndic = Maurice Jaquet	Recettes	Dépenses
- secours permanents à 10 personnes	fonds des pauvres		4'367.90
dont à Gratien Caille	fonds des pauvres		(258.40)
dont à Emile Pharisa, fils de Marie	fonds des pauvres		(1361.85)
- secours momentanés à 2 personnes	fonds des pauvres		191.50
- d'Ernest Caille : loyer du logement à l'école	fonds d'école	360.00	
- à Jean Andrey, instituteur, y compr. pour cours complémentaire	fonds d'école		4'579.00
- de Jacques Jaquet, à Démétri : loyer du dernier trimestre, à la vieille cure		264.00	
- d'Eugène Jaquet, d'Emile, son logement		300.00	
- de Louis Pharisa (1909), entrepreneur : un lot de billons (54,47 m3)		3'949.05	
- à Siméon Jaquet : travail en forêt			40.00
- de la société de musique : permis d'organiser une kermesse		25.00	
- de Marguerite Pharisa (1878), remb. de la cotisation AVS 1948 de sa fille Emma (1924)		12.00	
- indemnités reçues du Service de l'aviation		3'854.20	
- à Lucien Jaquet, boursier, son salaire			1'000.00
- à divers, pour la construction du Chalet-Neuf			?
- à Raymond Pharisa pour travaux sur les routes			80.00
- à Louis Pharisa, sciage et travaux divers			185.65
- à la commission d'endiguement de la Sarine, contribution communale			3'001.00
- à Eugène Jaquet d'Emile, indemnités de chômage ensuite d'accident			107.35
- Montant total des impôts communaux sur la fortune	100 % de l'Etat	5'360.25	
- Montant total des impôts communaux sur le produit du travail (revenu)	80 % de l'Etat	3'207.30	

Ecritures intéressantes en 1950, par Lucien Jaquet	Le syndic = Maurice Jaquet	Recettes	Dépenses
- secours permanents à 14 personnes	fonds des pauvres		6'844.50
dont aux enfants de Gratien Caille	fonds des pauvres		(240.00)
dont à André Caille, à l'hôpital cantonal, du 13 au 24 octobre	fonds des pauvres		(179.30)
dont à François Caille (?), en France	fonds des pauvres		(527.20)
dont à Emile Pharisa, fils de Marie	fonds des pauvres		(1171.50)
- à Jean Andrey, instituteur, y compr. pour cours complémentaire	fonds d'école		4'528.00
- à Mr. Chavaillaz, maître remplaçant	fonds d'école		500.00
- à Mlle Thérèse Jaquet, pour l'ouvrage manuel	fonds d'école		490.00
- à Maurice Jaquet (1916), sellier, pour réparer le storre de l'auberge	fonds d'école		111.50
- de Maria Jaquet (à Démétri ?) : son logement pour 5 mois + 1 écurie pour 12 mois		124.00	
- d'Eugène Jaquet, d'Emile : ass. non professionnelle sur fr. 6'609.75		62.80	
- indemnités reçues du Service de l'aviation		3'854.20	
- C. compensation : cotisation AVS 1949 pour Emma Pharisa (1924)			12.00

- C. compensation : cotisation AVS 1949 pour Emile Pharisa (1887) et Gustave Jaquet (1888)		24.00
- à la société de tir : subside alloué lors du tir fédéral de Coire 1949		100.00
- Montant total des impôts communaux sur la fortune	100 % de l'Etat	5'347.15
- Montant total des impôts communaux sur le produit du travail (revenu)	80 % de l'Etat	2'769.95

Ecritures intéressantes en 1951, par Lucien Jaquet	Le syndic = Maurice Jaquet	Recettes	Dépenses
- secours permanents à 12 personnes	fonds des pauvres		7'810.00
dont à Jules Bussard, à l'hôpital de Riaz	fonds des pauvres		(76.80)
dont à François Caille (?), en France	fonds des pauvres		(482.40)
dont à Emile Pharisa, fils de Marie, à l'hospice de Cormondes	fonds des pauvres		(1088.80)
- secours momentanés à 2 personnes	fonds des pauvres		626.00
dont au Dr. Perroulaz, pour soins donnés à Jules Bussard	fonds des pauvres		(26.00)
- à Jean Andrey, instituteur	fonds d'école		3'396.80
- à Mr. Chavaillaz, maître remplaçant	fonds d'école		385.00
- à Mr Bugnon, maître remplaçant + frais de train (fr. 21.-)	fonds d'école		181.00
- à Mr. Albert Schaller, instituteur	fonds d'école		716.70
- à Mlle Thérèse Jaquet, pour l'ouvrage manuel	fonds d'école		490.00
- à Fernand Sudan pour réparer la balustrade et la terrasse de l'auberge	fonds d'école		24.30
- de Siméon Jaquet, bûcheron : indemnités pour dommage aux forêts		5.00	
- à Edouard Pharisa (1896), bois de charpente		24.00	
- à Louis Pharisa (1909), bois de charpente		701.00	
- 47 salaires communaux soumis à l'AVS, pour un montant total de fr. 25'500.30 (à 2 %)		502.20	
- à Louis Pharisa, sciage et travaux divers			185.65
- à la commission d'endiguement de la Sarine, contribution communale 1950 et 1951			4'152.35
- Cotisation AVS pour Emile Pharisa (1887), Gustave Jaquet (1888) et Emma Pharisa (1924)			36.00
- à Me Henri Noël, avocat, ses honoraires pour frais de procès contre Siméon Jaquet			946.70
- aux témoins François Caille et Charles Jaquet, dans l'affaire ci-dessus			12.00
- Montant dû par Siméon Jaquet dans cette affaire : fr. 958.70			
- Impôts sur les chiens		40.00	
- Centimes additionnels sur les mutations immobilières		3.75	
- Centimes additionnels aux droits de successions		94.20	
- Contributions immobilières		1'900.65	
- Montant total des impôts communaux sur la fortune	85 % de l'Etat	3'895.65	
- Montant total des impôts communaux sur le produit du travail (revenu)	70 % de l'Etat	5'426.90	

Ecritures intéressantes en 1952, par Lucien Jaquet	Le syndic = Maurice Jaquet	Recettes	Dépenses
- d'André Caille, s/ remboursement des frais d'hospitalisation et de pension	fonds des pauvres	450.20	
- Frais d'assistance à 9 personnes	fonds des pauvres		4'352.25
dont à Félicien Jaquet + hospice de Sorens : pension de Simon Caille f. Ls	fonds des pauvres		(770.50)
dont à Emile Pharisa, fils de Marie, à l'hospice de Cormondes et Avry-dev.P.	fonds des pauvres		(1181.40)
- d'Aimé Jaquet : location de l'auberge, depuis cette année	fonds d'école	1'750.00	
- à Mr. Albert Schaller, instituteur, pour 10 mois	fonds d'école		4229.10
- à Georges Butty, instituteur, pour 2 mois	fonds d'école		776.20
- à Fernand Sudan pour réparation à l'auberge	fonds d'école		392.50
- à Céline Jaquet pour laver les toilettes de l'école des filles	fonds d'école		3.20
- recettes du poids public		129.25	
- de Louis Jordan pour la surveillance du poids public			50.00
- de Louis Pharisa (1909), menuisier : bois de charpente		372.90	
- de Firmin Jaquet : bois de charpente		271.05	
- de divers : plaques de numérotation des bâtiments (L. Ellgass)		153.65	
- indemnités reçues du Service de l'aviation pour 1952		3'854.20	
- à Louis Pharisa (1909), ses factures			1'055.70
- à Aimé Jaquet, aubergiste et agriculteur : pour déblayer la neige des chemins			60.00
- à la commission d'endiguement de la Sarine, contribution communale 1951 et 1952			3'337.80
- à Georges Caille, prêt pour achat de chèvres			640.00
- au tribunal de la Gruyère : la moitié des frais du procès contre Siméon Jaquet			108.80
- Impôts sur les chiens		30.00	
- Centimes additionnels sur les mutations immobilières		2'281.00	
- Montant total des impôts communaux sur la fortune	85 % de l'Etat	3'954.45	
- Montant total des impôts communaux sur le produit du travail (revenu)	70 % de l'Etat	6'194.50	

Ecritures intéressantes en 1953, par Lucien Jaquet	Le syndic = Maurice Jaquet	Recettes	Dépenses
- Frais d'assistance à 6 personnes	fonds des pauvres		3'190.50

dont à Simon Caille feu Louis, à l'hospice d'Avry-devant-Pont	fonds des pauvres	(792.10)
dont à Emile Pharisa, fils de Marie, à l'hospice d'Avry-devant-Pont	fonds des pauvres	(950.20)
- à Georges Butty, instituteur	fonds d'école	4'946.00
- à Pacifique Jaquet pour couper le bois de l'école	fonds d'école	176.00
L'auberge des Montagnards a été transféré du fonds d'école au fonds de commune		
- d'Aimé Jaquet, location de l'auberge pour le mois de janvier		146.00
- de Paul Dafflon, location de l'auberge pour 11 mois		1'833.00
- d'Ernest Caille pour son logement à l'école		420.00
- de Jacques Jaquet, à Démétri, pour son logement à la vieille cure		300.00
- de Maria Jaquet, à Démétri, pour son logement à la vieille cure		240.00
- de Caille André, pour 700 kg de racines de gentianes		28.00
- Anselme et Georges Caille + Edouard Pharisa, chacun une prise d'eau		60.00
- indemnités reçues du Service de l'aviation pour 1953		3'854.20
- Prestations en argent pour corvées communales non exécutées		509.10
- Impôts sur les chiens		70.00
- Montant total des impôts communaux sur la fortune	85 % de l'Etat	3'652.25
- Montant total des impôts communaux sur le produit du travail (revenu)	70 % de l'Etat	6'478.25

Ecritures intéressantes en 1954, par Lucien Jaquet	Le syndic = Maurice Jaquet	Recettes	Dépenses
- Frais d'assistance à 6 personnes	fonds des pauvres		4'958.80
dont à Simon Caille feu Louis, à l'hospice d'Avry-devant-Pont	fonds des pauvres		(839.90)
dont à Emma Pharisa (1924), aux Etablis. de Marsens, du 26.05. au 31.12.	fonds des pauvres		(1515.40)
dont à Emile Pharisa, fils de Marie, à l'hospice d'Avry-devant-Pont	fonds des pauvres		(242.00)
dont p. son transport, le cercueil, la croix et le voile, lors de son décès	fonds des pauvres		(118.00)
- frais de stipulation d'une obl. hypothécaire contre Alexis Pharisa	fonds des pauvres		111.35
- à Georges Butty, instituteur	fonds d'école		5'348.40
- supplément en fonction du nombre élevé d'élèves	fonds d'école		800.00
- à Mlle Térése Jaquet pour l'école d'ouvrage	fonds d'école		525.00
- à Emile Pharisa (1908) travaux de maçonnerie à l'école	fonds d'école		201.25
- indemnités reçues du Service de l'aviation pour 1954		3'854.20	
- 41 salaires communaux soumis à l'AVS, pour un montant total de fr. 36'879.05 (à 2 %)			737.85
- 6 salaires communaux non soumis à l'AVS, dont Simon Jaquet feu Louis (fr. 1'517.50)			
Jaquet Alexandre f. Philippe (fr. 70.-), Pacifique Jaquet (fr. 301.75), Alexandre Magnin (fr. 2'618.75)			
Oscar Pharisa, 1889 (fr. 1'635.95), Emile Jaquet feu Antide (fr. 1'596.30)			0.00
- à Maurice Caille, officier d'état civil, p. ouverture de nouveaux feuillets "registre des bourgeois)			6.00
- à Fernand Sudan pour réparation aux murs du hangar de la pompe			2'087.40
- à la ville de Bulle, rachat de leur corbillard			500.00
- Montant total des impôts communaux sur la fortune	85 % de l'Etat	3'627.00	
- Montant total des impôts communaux sur le produit du travail (revenu)	70 % de l'Etat	6'845.60	

Ecritures intéressantes en 1955, par Lucien Jaquet	Le syndic = Maurice Jaquet	Recettes	Dépenses
- de Charles Jaquet (1917), d'Emile, remb. frais d'assistance (hoôp. cantonal)	fonds des pauvres	1'896.40	
- Frais d'assistance à 9 personnes	fonds des pauvres		7'861.65
dont à Simon Caille feu Louis, à l'hospice d'Avry-devant-Pont	fonds des pauvres		(1001.30)
dont à Emma Pharisa (1924), aux Etablis. de Marsens, du 01.01. au 26.07.	fonds des pauvres		(1606.90)
dont à Emile Jaquet, f. Antide, à l'hôpital cantonal, du 07.05. au 09.07.	fonds des pauvres		(1896.40)
dont à Joséphine Jaquet, aux Etablis. de Marsens, du 02.04. au 18.05.	fonds des pauvres		(596.30)
- à Georges Butty, instituteur	fonds d'école		6'414.80
- à Mlle Térése Jaquet pour l'école d'ouvrage	fonds d'école		830.00
- subside communal à l'école régionale de Gruyères	fonds d'école		55.80
- subside communal à l'école secondaire de Bulle	fonds d'école		318.80
- subside communal à l'école ménagère de Gruyères	fonds d'école		116.70
- subside communal pour la course d'école	fonds d'école		200.00
- de Paul Dafflon, location de l'auberge pour 12 mois		2'000.00	
- de Jaquet Eugène (1910), d'Emile : achat de billons		1'983.60	
- de Louis Pharisa (1909), menuisier : achat de billons		340.70	
- de divers : taxes de distribution d'eau		1'147.95	
- indemnités reçues du Service de l'aviation pour 1954		3'854.20	
- à Emile Jaquet feu Antide : salaire communal non soumis à l'AVS	décédé dans l'année		72.00
- à Oscar Pharisa (1889), de Jean Tobie : salaire communal non soumis à l'AVS			1'927.80
- à Louis Pharisa (1909 : réparations à l'auberge			253.80
- à la commission d'endiguement de la Sarine, contributions communales 1954 et 1955			925.00
- à Léon Mornod, hydrologue : div. expertises de sources			672.00

- à la sté de musique pour son 25ème anniversaire (100.-), à la sté de tir (ch. suisse de groupes)		200.00
- vins d'honneur pour la Première Messe de l'Abbé Bernard		198.00
- à Raymonde Jaquet (1937), d'Eugène : subside communal pour son apprentissage		100.00
- à Lucien Pharisa (1937) : subside communal pour ses études d'instituteur		650.00
- Impôts sur les chiens		20.00
- Montant total des impôts communaux sur le revenu	85 % de l'Etat	3'107.60
- Montant total des impôts communaux sur la fortune	70 % de l'Etat	6'470.35
- Montant total des autres impôts communaux (centimes additionnels)		2'671.20

Ecritures intéressantes en 1956, par Lucien Jaquet	Le syndic = Maurice Jaquet	Recettes	Dépenses
- Frais d'assistance à 6 personnes	fonds des pauvres		3'669.80
dont à Simon Caille feu Louis, à l'hospice d'Avry-devant-Pont	fonds des pauvres		(1140.90)
dont à Joséphine Jaquet, aux Ets de Marsens + ambulance + Dr. Perroulaz	fonds des pauvres		(1215.00)
- à Georges Butty, instituteur	fonds d'école		6'519.80
- à Mlle Tèreise Jaquet pour l'école d'ouvrage	fonds d'école		840.00
- de Paul Dafflon, location de l'auberge pour 12 mois		2'000.00	
- indemnités reçues du Service de l'aviation		3'854.20	
- à Oscar Pharisa (1889), de Jean Tobie : salaire communal non soumis à l'AVS			2'268.60
- à Oscar Pharisa (1889) : traitement comme huissier communal, comme chaque année			120.00
- à Alexandre Magnin (père de Julon) : salaire communal non soumis à l'AVS			2'568.80
- à Lucien Pharisa (1937), d'Edouard : salaire p. travail communal	AVS : 2.35		116.45
- à Lucien Pharisa (1937) : subside communal pour ses études d'instituteur			650.00
- à Nicolas Pharisa (1939), de Marcel : salaire pour travail communal	AVS : 2.05		102.00
- à la commission d'endiguement de la Sarine, contributions communales 1954 et 1955			2'111.25
- part communale à la construction du mur du pont (?)			2'996.75
- Impôts sur les chiens		10.00	
- Montant total des impôts communaux sur le revenu	85 % de l'Etat	3'810.55	
- Montant total des impôts communaux sur la fortune	70 % de l'Etat	6'129.95	
- Montant total des autres impôts communaux (centimes additionnels)		3'153.80	

Ecritures intéressantes en 1957, par Lucien Jaquet	Le syndic = Maurice Jaquet	Recettes	Dépenses
- de 3 personnes : remboursement des frais d'assistance	fonds des pauvres	844.10	
- Frais d'assistance à 10 personnes	fonds des pauvres		9'867.80
dont à Simon Caille feu Louis, à l'hospice d'Avry-devant-Pont	fonds des pauvres		(923.75)
dont à Emélie Caille, à l'hôpital de Riaz			(3036.20)
dont aux enfants de Joseph Caille (Pointu)			(2962.25)
dont à Alice Jaquet, à l'hôpital de la Glâne et à l'hospice de Siviriez	fonds des pauvres		(1553.00)
- à Georges Butty, instituteur	fonds d'école		6'620.00
- à Mlle Tèreise Jaquet pour l'école d'ouvrage	fonds d'école		850.00
- constr. de la salle des sociétés, à l'école, dont à Joseph Décrind : fr. 1930.35	fonds d'école		4'978.25
- de Paul Dafflon, location de l'auberge pour 12 mois		2'000.00	
- indemnités reçues du Service de l'aviation		3'854.20	
- de Caille Ernest, son logement		385.00	
- de Jaquet Eugène (1910), d'Emile, son logement		390.00	
- de Jacques Jaquet, feu Démétri, son logement		370.00	
- de Maria Jaquet (à Démétri), son logement		220.00	
- recettes du poids public		144.30	
- de Jaquet Aimé : 3 lots de billons		37'814.75	
- à Oscar Pharisa (1889), de Jean Tobie : salaire communal non soumis à l'AVS			3'799.50
- à Alexandre Magnin (père de Julon) : salaire communal non soumis à l'AVS			3'703.35
- à Alphonse Jaquet, feu Simon : salaire communal non soumis à l'AVS			2'147.25
- à Simon Jaquet, feu Louis : salaire communal non soumis à l'AVS			2'623.95
- à Joseph Décrind pour installer une conduite d'eau au bâtiment communal			1'000.00
- à Gurtner Frères à Albeuve : construction du mur du cimetière			817.60
- à Xavier Jaquet (1909) : subside pour la reconstruction de son logement			1'740.00
- à Lucien Pharisa (1937) : subside communal pour ses études d'instituteur			650.00
- Impôts sur les chiens		10.00	
- Impôts à la source (italiens)		177.05	
- Montant total des impôts communaux sur le revenu	85 % de l'Etat	3'800.00	
- Montant total des impôts communaux sur la fortune	70 % de l'Etat	6'200.00	
- Montant total des autres impôts communaux (centimes additionnels)		3'518.35	

Ecritures intéressantes en 1958, par Lucien Jaquet	Le syndic = Maurice Jaquet	Recettes	Dépenses
---	-----------------------------------	-----------------	-----------------

- de 2 personnes : remboursement des frais d'assistance : d'Alexis Pharisa, pour Emélie Caille (145.-), de Louis Cavuscens (420.-)	fonds des pauvres	565.00	
- Frais d'assistance à 9 personnes	fonds des pauvres		4'993.90
dont à Simon Caille feu Louis, à l'hospice d'Avry-devant-Pont et à Riaz	fonds des pauvres		(1183.30)
dont à Emélie Caille, à l'hôpital de Riaz	fonds des pauvres		(383.40)
dont à Louis Cavuscens, à l'hôpital de Riaz	fonds des pauvres		(300.00)
dont à Joséphine Jaquet + bois et logement	fonds des pauvres		(1336.80)
dont à Alice Jaquet, à l'hôpital de la Glâne et à l'hospice de Siviriez	fonds des pauvres		(880.40)
- à Georges Butty, instituteur	fonds d'école		6'288.10
- à Ronald Gendre, instituteur	fonds d'école		1'341.65
- à Christiane Pernet, institutrice	fonds d'école		1'300.05
- à Mlle Tèreze Jaquet pour l'école d'ouvrage	fonds d'école		575.00
- à François Caille : location de l'auberge		2'100.00	
- de Jaquet Eugène (1910), d'Emile, son logement (maison de commune)		480.00	
- de Jacques Jaquet, feu Démétri, son logement		420.00	
- de Georges Caille, son logement		111.00	
- à veuve Joséphine Jaquet, son logement (coin de la scie)		420.00	
- recettes du poids public		168.20	
- vaccination contre la poliomyélite		757.80	
- d'Energie Ouest Suisse : indemnités pour le passage d'une ligne à haute tension		40.00	
- de Pharisa Alexis (Jaggi) : sa part de cotisations CNA		554.15	
- de Pharisa Oscar (1889) : sa part de cotisations CNA		275.20	
- indemnités reçues du Service de l'aviation		3'854.20	
- 29 salaires communaux soumis à l'AVS (2 %), pour un montant total de fr. 22'218.65			444.45
- à divers : 9 salaires communaux non soumis à l'AVS			9'393.75
- à Oscar Pharisa (1889), de Jean Tobie : salaire communal non soumis à l'AVS			3'799.50
- à Louis Pharisa (1909) pour la construction d'un char pour le cortège "Monument Abbé Bovet"			450.00
- à Oscar Pharisa (1889) : indemnités de chômage ensuite d'accident			540.80
- à Alexis Pharisa (1893) : indemnités de chômage ensuite d'accident			268.80
- à Lucien Pharisa (1937) : subside communal pour ses études d'instituteur			950.00
- à la société de tir pour la remise en état des cibles			200.00
- Impôts sur les chiens		30.00	
- Impôts à la source (italiens)		103.05	
- Montant total des impôts communaux sur le revenu	85 % de l'Etat	8'548.20	
- Montant total des impôts communaux sur la fortune	70 % de l'Etat	4'025.60	
- Montant total des autres impôts communaux (centimes additionnels)		2'521.55	

Ecritures intéressantes en 1959, par Lucien Jaquet	Le syndic = Maurice Jaquet	Recettes	Dépenses
- de 4 personnes : remboursement des frais d'assistance : d'Edouard Pharisa (797.20), de Louis Cavuscens (175.-), d'autres (114.-)	fonds des pauvres	1'086.20	
- Frais d'assistance à 8 personnes	fonds des pauvres		6'638.40
dont à Simon Caille feu Louis, à l'hospice d'Avry-devant-Pont et à Riaz	fonds des pauvres		(704.30)
dont à Edouard Pharisa (1896), à l'hôpital cantonal (décès le 04.11.)	fonds des pauvres		(797.20)
dont à Louis Cavuscens, à l'hôpital de Riaz	fonds des pauvres		(295.00)
dont à Alexis Pharisa (1893), à l'hôpital de Riaz	fonds des pauvres		(2703.05)
dont à Alice Jaquet, à l'hospice de Siviriez	fonds des pauvres		(939.00)
- à Ronald Gendre, instituteur, traitement annuel	fonds d'école		6'919.80
- à Christiane Pernet, institutrice, traitement annuel	fonds d'école		5'200.20
- de Jacques Jaquet, feu Démétri, son logement (ancienne cure)		470.00	
- de Georges Caille, son logement (maison de commune)		444.00	
- 76 cartes d'indigènes délivrées pour le transport en train à tarif préférentiel			228.00
- vente de pommes de terre à prix réduit (comme chaque année)			1'001.00
- vente de pommes à prix réduit (comme chaque année)			565.50
- indemnités reçues du Service de l'aviation		3'854.20	
- 31 salaires communaux soumis à l'AVS (2 %), pour un montant total de fr. 21'501.50			429.80
- à divers : 8 salaires communaux non soumis à l'AVS			8'361.40
- à Oscar Pharisa (1889), de Jean Tobie : salaire communal non soumis à l'AVS			4'177.00
- à la commission d'endiguement de la Sarine, contributions communales			1'056.70
- à Lucien Pharisa (1937) : subside communal pour ses études d'instituteur			600.00
- Impôts sur les chiens		20.00	
- Impôts à la source (italiens)		231.10	
- Montant total des impôts communaux sur le revenu	70 % de l'Etat	8'460.55	
- Montant total des impôts communaux sur la fortune	80 % de l'Etat	3'745.45	

- Montant total des autres impôts communaux (centimes additionnels)	2'301.85
--	-----------------

Ecritures intéressantes en 1960, par Lucien Jaquet	Le syndic = Maurice Jaquet	Recettes	Dépenses
- de 3 personnes : remboursement des frais d'assistance : d'Alexis Pharisa, via office des faillites (37.50), de Louis Cavuscens (83.30) de l'office de faillite, obl. hypoth garantissant les frais de la Vve Emélie Caille	fonds des pauvres fonds des pauvres	120.80 6'000.00	
- Frais d'assistance à 6 personnes dont à Simon Caille feu Louis, y compris frais d'enterrement dont à Edouard Pharisa (1896), à l'hôpital cantonal (décès le 06.11.1959) dont à Louis Cavuscens, à l'hôpital de Riaz dont à Alexis Pharisa (1893), à Avry-dev-Pont, y compris frais d'enterrement dont à Alice Jaquet, à l'hospice de Siviriez	fonds des pauvres fonds des pauvres fonds des pauvres fonds des pauvres fonds des pauvres		5'515.15 (1269.40) (797.20) (83.30) (1842.95) (1263.50)
- à Ronald Gendre, instituteur, traitement annuel	fonds d'école		5'435.80
- à Louis Fragnière, instituteur	fonds d'école		1'087.90
- à Louis Galley, instituteur	fonds d'école		20.00
- à Joseph Luisoni, instituteur retraité à Neirivue	fonds d'école		11.00
- à Justin Michel, instituteur	fonds d'école		54.00
- à Pierre Robadey, instituteur	fonds d'école		85.00
- à Antoine Ruffieux, instituteur	fonds d'école		104.00
- à Christiane Pernet, institutrice, traitement annuel	fonds d'école		5'200.30
- de François Caille : location de l'auberge		2'100.00	
- de Jacques Jaquet, feu Démétri, son logement (ancienne cure)		480.00	
- de Georges Caille, son logement (maison de commune)		444.00	
- de Jaquet Eugène (1910), d'Emile, son logement (maison de commune)		480.00	
- de Joséphine Jaquet, son logement au coin de la scie		420.00	
- recettes du poids public		145.40	
- de divers : taxes pour la distribution d'eau		1'243.30	
- indemnités reçues du Service de l'aviation		3'854.20	
- de Lucien Pharisa (1937) : rembours. du subside communal pour ses études d'instituteur		3'800.00	
- frais de mensuration cadastrale			1'111.00
- 22 salaires communaux soumis à l'AVS (2,4 %), pour un montant total de fr. 21'967.15			527.00
- à divers : 8 salaires communaux non soumis à l'AVS			9'019.35
- à Oscar Pharisa (1889), de Jean Tobie : salaire communal non soumis à l'AVS			4'595.65
- à Claude Pharisa (1944), de François : salaire communal non soumis à l'AVS			56.70
- à la commission d'endiguement de la Sarine, contributions communales pour 1959 et 1960			426.70
- Impôts sur les chiens		70.00	
- Montant total des impôts communaux sur le revenu	70 % de l'Etat	8'606.95	
- Montant total des impôts communaux sur la fortune	85 % de l'Etat	3'924.55	
- Montant total des autres impôts communaux (centimes additionnels)		2'823.45	

Situation du fonds d'école à la fin de l'année 1960	Recettes	Dépenses
- en caisse à la fin de l'exercice précédent	0.00	
- intérêts des capitaux	709.15	
- amendes et permis de danse	55.00	
- subsides de l'Etat	482.50	
- versement de la caisse communale	19'146.60	
- recettes extraordinaires diverses	895.45	
- taitements		12'639.90
- matériel scolaire		1'309.00
- impôts et frais d'administration		6'270.70
- petites réparations		482.75
- divers		586.35
totaux égaux	21'288.70	21'288.70

Le secrétaire : Louis Jaquet

Le syndic : Maurice Jaquet

Situation du fonds des pauvres à la fin de l'année 1960	Recettes	Dépenses
- intérêts des capitaux	1'432.90	
- revenus des immeubles en location	220.00	
- amendes, finances d'auberges, etc		
- remboursement des frais d'assistance	6'120.80	
- dons et legs	0.31	

- versement de la caisse communale	4'881.34	
- frais d'assistance payés par la commune		5'515.15
- impôts et frais d'administration		256.05
- dépenses extraordinaires diverses		
- contributions au fonds cantonal d'assistance		6'884.15
totaux égaux	12'655.35	12'655.35

Le secrétaire : Louis Jaquet

Le syndic : Maurice Jaquet

Situation du fonds de commune à la fin de l'année 1960	Recettes	Dépenses
- en caisse à la fin de l'exercice précédent	600.26	
- intérêts des capitaux	649.40	
- revenus des immeubles en location	29'249.65	
- produits des forêts	42'169.20	
- revenu du service des eaux	1'201.90	
- divers	5'910.75	
- impôts communaux	20'490.10	
- remboursements de capitaux	58.50	
- subsides et divers	9'827.40	
- recettes extraordinaires diverses		
- intérêts des dettes		5'923.45
- salaires soumis à l'AVS		35'638.75
- frais d'administration		2'267.50
- entretien des bâtiments et routes		16'483.95
- impôts payés		11'608.05
- dépenses ordinaires diverses		819.45
- versement à la caisse des pauvres et au fonds des écoles		24'027.94
- acquisitions, constructions et réparations extraordinaires		4'579.90
- placement de capitaux		
- remboursement de dettes		
- dépenses extraordinaires diverses		4'799.90
solde en caisse pour balance		4'008.27
totaux égaux	110'157.16	110'157.16

Le secrétaire : Louis Jaquet

Le syndic : Maurice Jaquet